

Délibération n° 1

*Objet : Information
décisions*

*Date de convocation :
18 mai 2021*

*Date d'affichage :
18 mai 2021*

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

17

Nombre de votants :

17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un
Le 25 mai à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Jean-Pierre ANGLAS, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

- De signer la convention d'assistance technique pour la piscine avec VEOLIA pour l'année 2021 pour un montant de 3 472,74€.

- De solliciter les subventions pour réaliser des travaux de démolition d'un bâtiment communal et de l'aménagement de l'entrée de la Vallée des loisirs.

- D'accepter le don d'un tapis persan (certificat d'origine pays IRAN, ville TABRIZ, n°26-34) offert par la famille de Monsieur Antonin VER, ancien maire de la commune et député, pour une valeur d'achat en 1990 de 30 000 francs, soit 7 106,53 euros.

- D'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack-bar restaurant situé à la Vallée des Loisirs du mois de juin 2021 au mois septembre 2021, moyennant une redevance d'occupation de 3% du chiffre d'affaire.

Le bénéficiaire de la convention est l'EIRL PERIES.

- D'attribuer les travaux de rénovation du crépi de l'église de Lunel à l'entreprise LE ROUGE FACADE pour 25 300 €ht,

- De solliciter les subventions pour la réalisation d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur sur la commune de Lafrançaise.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL